MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 17 novembre 2016

PREAVIS N° 19/2016

Demande de crédit pour l'acquisition d'une surface de terrain de 5'000 m² à détacher de la parcelle RF 3757 au lieu-dit « Es Preises », Les Mosses

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Le présent préavis a pour objet de proposer au Conseil communal d'acquérir une surface de terrain de l'ordre de 5'000 m² à détacher de la parcelle RF 3757, propriété de l'hoirie Nicole, dans le but d'un futur développement des infrastructures touristiques du plateau des Mosses.

2. Description du bien-fonds RF 3757

Le bien-fonds est situé aux Mosses derrière l'Espace nordique des Alpes vaudoises.



Parcelle RF 3757 « Es Preises ».

Surface de 7'771 m² en pré-champ.

Située dans le périmètre du plan partiel d'affectation (PPA) Les Mosses du 17 avril 1996, en zone de développement à aménager par plan spécial B « Es Preises II ».

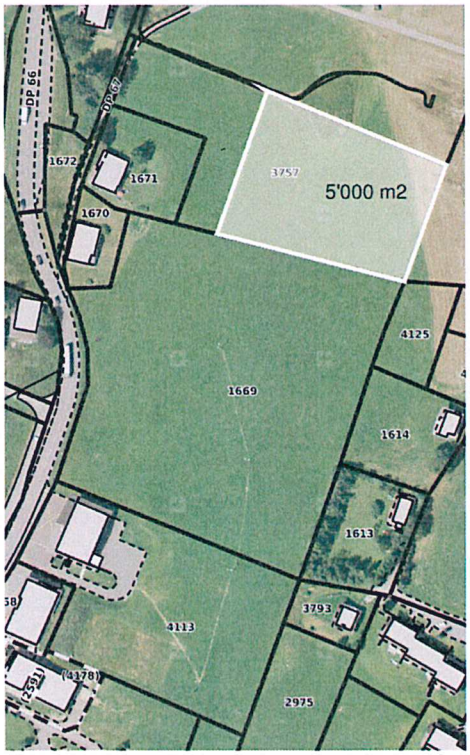
3. Justification et proposition de la Municipalité

La Municipalité estime qu'il est dans l'intérêt de la commune d'acquérir une surface de 5'000 m^2 à détacher de la parcelle RF 3757 située à un endroit stratégique pour le développement des infrastructures touristiques sur le plateau des Mosses.

Le 16 novembre 2009, le législatif acceptait le préavis municipal 317/2009 accordant à la Municipalité un crédit pour l'aménagement d'un « Stade Espace nordique des Alpes vaudoises », pour un montant de CHF 839'900.00.

La surface de terrain dont il est question dans ce préavis jouxte la parcelle communale RF 1669 de 15'610 m^2 qui elle-même est à côté de la parcelle RF 4113 de 5'951 m^2 sur laquelle est implanté le bâtiment de l'Espace nordique des Alpes vaudoises.

Il apparait dès lors évident qu'une telle acquisition permettra à la commune de disposer d'une maîtrise foncière d'une surface totale de 26'561 m^2 pour développer sans contrainte des infrastructures nécessaires au développement des Mosses.



4. Coût et financement

Les conditions de cette opération ont été âprement discutées avec les représentants de l'hoirie Nicole.

Le prix finalement accepté par les deux parties a été fixé à CHF 125'000.00 pour une surface de 5'000 m^2.

Les frais liés à l'acquisition (fractionnement, notaire, émoluments du registre foncier, etc.) sont estimés à CHF 10'000.00 et seront à charge de la commune.

La Municipalité propose de financer cette acquisition par un prélèvement sur les comptes courants.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu	le préavis municipal 19/2016 du 17 novembre 2016,
ouï	le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,
considérant	que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la Municipalité à acquérir, au prix de CHF 135'000.00 (y compris les frais liés à l'acquisition) une surface de terrain de 5'000 m² à détacher de la parcelle RF 3757au lieu-dit « Es Preises », Les Mosses ;**
- **de donner à la Municipalité les pouvoirs nécessaires à l'acquisition l'autorisant à signer tous actes ;**
- **de financer cette acquisition par les liquidités.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic — La Secrétaire

Gretel Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 novembre 2016

Déléguée municipale : Mme Gretel Ginier, Syndic